



SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYMEVAD

Séance du 2 décembre 2019

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents:

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

<u>Suppléant ayant pris part au vote :</u>

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaient excusés:

M. BATTESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSE Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-42

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet: Avenant n°2 à la convention DIE

Considérant que le SYMEVAD mène un ambitieux programme de développement du réemploi se matérialisant par la mise en œuvre de projets de Ressourceries.

Considérant que le SYMEVAD a confié, en date du 1^{er} janvier 2016, à l'association Dynamique Insertion Emploi (DIE) la prestation d'appui et d'accompagnement à l'emploi axée sur le réemploi des objets encombrants au sein de la ressourcerie.

Considérant que la convention passée entre le SYMEVAD et DIE a été établie pour une durée de 3 ans, avec 2 reconductions possibles d'un an.

Considérant que le SYMEVAD a la possibilité de prolonger, d'une année encore, le contrat qui la lie à l'association

Considérant que la ressourcerie va accueillir les tonnages d'encombrants collectés sur appels téléphoniques par Douaisis Agglo, en début d'année 2020 en attendant que la mise en place de la ressourcerie prévue sur le territoire douaisien, et au détriment des DEFE issus des déchèteries de Carvin et Evin-Malmaison.

Considérant le niveau de professionnalisation atteint par DIE, le SYMEVAD peut à présent diminuer sa part d'accompagnement au respect des normes de l'activité, se traduisant par la prise en charge par DIE des contrôles réglementaires et autres opérations de maintenance.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

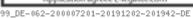
Le Comité Syndical décide :

Article 1: d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 avec l'association DIE intégrant ces nouvelles dispositions

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019







SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-42

Article 2 : d'autoriser le Président à reconduire la convention avec l'association DIE pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE Le 03/12/2019 à 15h00

